

La grande inquiétude des Britanniques du continent

Et si, le 23 juin, le Royaume-Uni votait pour le Brexit ? La perspective fait peur, notamment aux nombreux Britanniques des institutions de l'UE, à Bruxelles.

L'inquiétude présente est moindre que l'horreur imaginaire. » A quelques mois d'un possible Brexit, cette phrase de Shakespeare résonne peut-être aujourd'hui aux oreilles de certains de ses compatriotes britanniques expatriés, plongés dans un brouillard d'attente et d'incertitudes jusqu'au référendum du 23 juin prochain. Ce vote populaire touchera au destin du Royaume-Uni, mais également à celui de ses milliers de ressortissants établis en Europe, dont la vie pourrait être directement bouleversée par une sortie de l'Union européenne.

En Belgique, ils sont plus de 200.000 citoyens venus d'outre-Manche, soit environ 2 % de la population « belge ». Parmi eux, « beaucoup craignent de perdre leur emploi en cas de Brexit, surtout ceux qui travaillent dans les institutions ou les groupes de lobbies européens », observe Rick Flint, un Anglais installé depuis douze ans à Bruxelles, qui travaille en tant que consultant en communication pour des projets de l'Union européenne.

Les 1.633 Britanniques employés ou élus au sein des institutions européennes sont peut-être aujourd'hui sur un siège éjectable, installé le jour où leur Premier ministre, David Cameron, a promis au peuple britannique le droit de voter pour la sortie ou non de son pays dans l'Union européenne.

Pour l'Anglais Guy Milton, chef des relations médias du Conseil européen, « la situation crée un certain niveau de préoccupation et d'incertitudes pour les Britanniques à Bruxelles : ils y pensent, ils se posent des questions et ils en parlent de façon informelle entre eux. Mais la majorité préfère ne pas gaspiller d'énergie en angossant, tant que rien n'est sûr : ils attendent le résultat du référendum pour envisager concrètement les choses. »

Officiellement, pas de plan B

Dans les coulisses européennes, l'heure est tant au

doute qu'à la retenue. Discretion de mise également du côté des officiels européens qui refusent obstinément de se prononcer sur les conséquences internes d'un Brexit : « L'accord conclu avec le Royaume-Uni est équitable. Nous n'envisageons pas d'autres éventualités, il n'y a pas de plan B », tranche ainsi un porte-parole de la Commission. Selon Guy Milton, il n'y aurait, au sein des institutions, « aucune déclaration ou discussion officielle sur ce qu'il se passerait » en cas de Brexit.

Force est pourtant d'envisager, au vu des sondages très serrés de ces dernières semaines en Grande-Bretagne, que le oui puisse l'emporter à la question « Faut-il sortir de l'Union européenne ? ». Aussi déroutant qu'il soit, le scénario est plausible ; reste à savoir quelles en seraient les séquences et les conséquences pour les Britanniques de Bruxelles.

Une fois approuvée par référendum, la sortie du Royaume-Uni serait mise en œuvre en accord avec les principes de l'article 50 du Traité de Lisbonne : « Tout Etat membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union. » D'après les statuts du personnel, les citoyens britanniques, devenus des « nationaux hors Union européenne », seraient dès lors contraints de quitter leur fonction au sein des institutions européennes.

Plusieurs dénouements sont cependant imaginables. Le premier, un système de *fade-out*, garantirait aux Britanniques des départs progressifs, le temps qu'il faudra aux responsables européens pour négocier les termes du Brexit, une période estimée à au moins deux ans. Les parlementaires européens, de leur côté, seraient probablement assurés de garder leur poste jusqu'aux prochaines élections européennes de 2019.

Une autre issue consisterait à accorder au Royaume-Uni un statut particulier lui permettant, entre autres, de maintenir certains de ses ressortissants à leur

poste au sein des institutions européennes. Une solution inspirée du modèle « à la norvégienne », grâce auquel quatre travailleurs norvégiens, engagés par l'Union européenne à l'époque des négociations pour l'adhésion de la Norvège, sont aujourd'hui encore employés et rémunérés par l'Europe, malgré le refus des Norvégiens d'adhérer à l'Union. Les contributions norvégiennes au budget de l'Union européenne et l'appartenance du pays scandinave à l'Espace économique européen expliquent qu'un tel arrangement ait pu être trouvé, et pourraient influencer le Royaume-Uni dans ses négociations.

Menace sur les droits sociaux

Le maintien de solides relations économiques entre le Royaume-Uni et l'Europe importe non seulement aux fonctionnaires européens, mais aussi, plus largement, à tous les expatriés britanniques en Europe, qui jouissent jusqu'à présent de la liberté de travail et de circulation au sein des pays membres de l'Union.

Pour Tom Parker, gérant d'une société anglaise de relations publiques basée à Bruxelles, les conséquences du Brexit sont aussi inquiétantes que difficiles à prévoir : « Nous travaillons dans la communication au niveau européen et mondial : l'anglais est notre principale langue d'usage. Nous engageons donc de nombreux Britanniques et je pense que le Brexit pourrait avoir un impact négatif sur notre facilité à engager ces personnes à l'avenir. »

De même, la vie quotidienne et personnelle des émigrés britanniques pourrait s'en trouver affectée : « Si l'on décide de quitter l'Europe le 23 juin, les choses

vont se compliquer pour nous. Aurons-nous encore le droit à une pension ? Qu'en sera-t-il de notre accès aux soins de santé ? Tant que les négociations ne seront pas terminées, nous serons dans le doute. »

Dix ans ?

Dévoilée par un article du *Guardian*, la première analyse officielle du gouvernement britannique sur les conséquences potentielles d'un Brexit confirme le bien-fondé de ces craintes, es-

timant probable que les droits sociaux et économiques des deux millions de Britanniques expatriés en Europe soient remis en question. Quant au délai des négociations, il dépasserait très probablement, d'après le document officiel, la durée de deux ans prévue par les traités européens. Et de conclure par ces mots : « Le vote pour quitter l'UE ne serait que le commencement, et non pas la fin, d'un processus. Cela pourrait mener à une décennie d'incertitude. »

Avec un pied de chaque côté

de la Manche, les Britanniques d'Europe devront peut-être bientôt choisir entre leurs îles natales et leur continent d'adoption. Pour Tom Parker, rentrer au Royaume-Uni n'est pas une option : « Après quinze ans de vie ici, je considère Bruxelles comme ma ville. Je suis très bien ici, je me sens chez moi. Je ne retournerai pas au Royaume-Uni, surtout si le pays se replie davantage sur lui-même. »

« Non à une petite Angleterre »

Plus catégorique encore, Rick Flint rejette fermement l'idée de retourner vivre dans « une petite Angleterre », davantage « isolée, populiste et conservatrice », si elle décidait de quitter l'Union européenne. Selon lui, de plus en plus d'expatriés britanniques envisagent même de « renoncer à leur nationalité et demander celle du pays où ils vivent ».

S'il a lieu, le Brexit pourrait faire des Britanniques vivant en Europe les enfants esseulés d'un « mariage à l'anglaise », avec un père, le Royaume-Uni, et une mère, l'Union européenne, vivant désormais chacun de leur côté. ■

CLARA VAN REETH (st.)